

# Le Souhet

N°  
97

Journal d'Informations  
Municipales de Bondigoux

Octobre - Décembre 2021



## EDITO DU MAIRE

Concitoyennes, Concitoyens,

Toujours englués dans cette crise sanitaire qui désorganise à différents degrés nos comportements et notre vie de tous les jours, il nous faut néanmoins faire face avec solidarité et espoir d'en finir enfin. C'est le vœu que l'on pourrait formuler en ce début d'année...

De fait, toutes les manifestations que l'on avait l'habitude de vivre sont systématiquement déprogrammées, la dernière en date étant le Repas des Aînés prévu samedi prochain. Il en avait été de même pour la fête traditionnelle du village de l'été dernier... Ce petit interlude, que j'espère bref, pourrait toutefois s'avérer bénéfique pour l'avenir si chacun de nous pouvait s'en trouver sensibilisé sur l'importance de redynamiser notre **Comité des fêtes**. Il en vaut vraiment la peine ! Car un village sans fêtes ni manifestations est un village sans vie sociale. C'est aujourd'hui une petite poignée de personnes animées de beaucoup de courage et d'ambition qui le font vivre... mais seules, elles ne peuvent rien espérer de concret. En effet, cette association, sous la coupole de l'ACSA (Association Culturelle Sportive et d'Animation de Bondigoux), est en train de traverser une période très délicate. Faute de bénévoles, elle a énormément de mal à rebondir pour relancer la dynamique qu'avaient réussi à impulser ses anciens responsables. Je peux vous assurer que ce sont des personnes très compétentes, faisant preuve d'un souci pointu de l'organisation et dotées de réelles valeurs humaines, qui s'en occupent à l'heure actuelle. Elles n'attendent que vous...

Les différents chantiers que je vous avais présentés pour l'année écoulée ont tous pu être menés à bien : la Fibre, la 4G, l'Effacement des réseaux route de Montvalen. J'espère que beaucoup d'entre vous y auront trouvé un réel intérêt.

Maintenant, parlons « Avenir » ! Pourquoi j'amorce la présentation de cette manière, au point que l'on pourrait penser qu'il y ait de grandes révolutions à venir dans notre village ? C'est tout simple. L'été dernier, nous avons subi de très gros dommages liés à l'incendie du **Presbytère**. Fort heureusement, il faut noter que le pire a été évité, un couple de personnes âgées ayant été miraculeusement tiré des flammes et ce, sans conséquence sur leur santé. Je vous l'avoue, cela a été pour moi une véritable épreuve que de voir cette aile du bâtiment partir en fumée aussi rapidement. Mais il faut savoir prendre un peu de recul et se projeter ! On peut ainsi transformer une situation négative en situation positive... Nous avons en effet bien conscience des

quelques lacunes qui sont les nôtres quant à la cohérence des emplacements et des affectations de certains de nos bâtiments communaux, notamment pour les associations. Exemple : le stockage de tout le matériel du Comité des fêtes dans des containers de chantier situés dans l'enceinte de la Station d'épuration. Certes, à l'époque, nous avons travaillé dans un souci d'économie, et nous étions maîtres de ce site-là. Aujourd'hui, c'est Réseau 31 (Syndicat départemental de l'Eau et de l'Assainissement) qui en est l'exploitant et, je le reconnais, ce n'est pas le meilleur endroit pour entreposer les tables et les chaises des grandes festivités... d'autant plus que cette structure ne tolérera pas la situation bien longtemps. Il a donc été décidé par le Conseil d'abandonner la reconstruction à l'identique du T5 et d'y installer nos nouveaux locaux communaux, qui se décomposeront comme suit : transfert des locaux techniques aujourd'hui attenants à la Salle des fêtes + transfert du local stockage du Comité des fêtes, avec implantation d'une cuisine ainsi que d'un local pour l'association Chasse. La cohérence est là, chacune des associations pouvant ainsi profiter de locaux adaptés. Mais ça n'est pas tout ! Doivent en effet être pris en considération deux éléments majeurs d'ordre financier. Le premier vient du dédommagement de l'assurance, qui devrait couvrir une grosse partie de la construction. S'il devait y avoir un reliquat à la charge de la Commune, il serait modeste : nous disposerons donc de ces nouveaux bâtiments quasiment gratuitement ! Le second est beaucoup plus stratégique : le fait d'avoir déplacé le Local technique de l'agent sur le lieu du Presbytère – ce qui est par ailleurs plus cohérent pour son utilisation – permet de récupérer ces locaux-là pour les affecter aux annexes de la nouvelle **Salle des fêtes**. Il ne nous restera donc à financer que l'espace de vie de celle-ci. Le gain engendré par ces opérations, grâce à la réorganisation de l'ensemble des bâtiments communaux, peut être estimé à 70 %. Je pense sincèrement qu'il y avait une bonne opération à mener, et je salue donc la décision du Conseil municipal qui a su saisir cette opportunité-là.

Conjointement à ces travaux, il a également été décidé de procéder au lancement du **Parking de la Salle des fêtes**. Son coût étant conséquent, cela fait plusieurs fois que sa réalisation avait été reprogrammée... Le financement sera pris sur notre Pool routier, dont les financeurs sont le Département et la Communauté des communes. Cela décongestionnera la circulation des voiries limitrophes, qui se trouvent de plus en plus empruntées du fait d'une urbanisation galopante. Ce parking permettra de plus une mutualisation avec les cérémonies religieuses de notre Église.

Sommaire

P. 1 - L'Edito du Maire.

P. 2 - L'Edito du Maire (suite). Goûter de Noël 2021.

P. 3 - La bibliothèque. Association communale de chasse : le mot du président.  
- Elections 2022, dates et informations.

P. 4 - Assurance santé pour votre commune. Colis des aînés.  
- Bondigoux est éligible à la fibre. Petites annonces.



Enfin, à partir de cette année, Enedis va entreprendre des travaux de très grande ampleur pour enfouir les lignes à haute tension du réseau aérien qui parcourt notre village. Cela va concerner la rue Marius Cazeneuve, la route de Layrac, la route de Pech Auriol, ainsi que la route de Monvalen. Il va également être procédé au déplacement du poste de transformation de la Mairie pour en créer un nouveau aux abords de l'École ; idem pour celui de la rue de la Croix Blanche, qui va être positionné au sol.

Comme vous pouvez le constater, il va y avoir pas mal de mouvement cette année encore. Petit à petit, notre village se construit, s'harmonise, se modernise, en essayant de respecter au

mieux cet équilibre si fragile qui doit rester celui d'un beau village de campagne.

L'ensemble du Conseil vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente année 2022.

Le Maire, Didier ROUX



## Goûter de Noël



L'année s'est terminée avec un beau moment festif et ensoleillé.

La nouvelle équipe du comité des fêtes a régalé petits et grands et tient à remercier l'ensemble des personnes qui sont venus partager le goûter de Noël.

Nous vous souhaitons tous nos meilleurs vœux pour l'année 2022 et vous donnons rendez-vous pour d'autres occasions de convivialité.

Bonne et heureuse année à tous.

*Le Comité des Fêtes*





**La bibliothèque** réouvrira le samedi 8 janvier 2022.

Elle sera ouverte le premier samedi de chaque mois :

5 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 1er octobre, 5 novembre, 3 décembre.

L'ouverture se fera de 15h à 16h

Une nouvelle dotation de livres a été attribuée par la médiathèque de Toulouse.

Pour les nouveaux Bondigounais (et les anciens aussi !), il est précisé que la bibliothèque se situe au rez-de-chaussée de l'ancienne école (à côté de la salle des fêtes).

Que la nouvelle année commence avec les joies de la lecture.

Venez nombreux.

*Jacquie PEYRE*

### Association Communale de Chasse de Bondigoux - *Mot du Président*

Le 22 Novembre dernier, des dégradations volontaires ont été commises sur du matériel destiné à l'activité de la chasse sur notre territoire communal au niveau d'une zone située au départ de la côte dite de PECH AURIOL.

Des panneaux de réserve ont été arrachés, des points d'agrillage pour le petit gibier, saccagés, des pierres à sel détruites. Tous ces effets se sont retrouvés entassés au bord de la chaussée.

Un membre de notre association, a, dans les délais les plus brefs, évacués tout ce matériel.

Nous pensons que ces actes de vandalisme font suite à l'organisation la veille, le Samedi 20 Novembre, d'une battue aux sangliers sur ce secteur situé à proximité du village.

Conscients de l'inquiétude générée par cette battue, nous tenons à rappeler qu'au préalable, les dispositions règlementaires et sécuritaires nécessaires ont toutes été respectées et scrupuleusement appliquées. Les autorités municipales avaient été prévenues, un lieutenant de l'ouvetierie (agent bénévole des services de l'Etat) a même accompagné cette battue.



Ces actes regrettables, destinés à nuire à l'activité de la chasse et à ses adhérents, n'ont fait que priver certains animaux sauvages d'alimentation et d'apports en sel minéraux en cette période hivernale.

Cette situation inacceptable pour notre association qui a financé ces équipements, nous a conduit à déposer une main courante sous références 2021/149532, auprès du Commissariat Central de Toulouse.

Nous avons pleinement conscience de l'évolution du monde rural et du développement de nouvelles activités de plein air et restons convaincus qu'une cohabitation est possible. Le manque de connaissances de notre passion nous apparaît être un frein majeur à son acceptation.

Au nom de l'Association Communale de Chasse de Bondigoux et de son Conseil d'Administration, je vous présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



**ÉLECTION PRÉSIDENTIELLES 10 et 24 avril 2022**  
(Date limite d'inscription sur les listes électorales le 4 mars 2022)

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 12 et 19 juin 2022**  
(Date limite d'inscription sur les listes électorales le 6 mai 2022)

*La refonte des listes électorales (renumération des électeurs dans le bureau de vote) aura lieu entre le mois de janvier et février 2022. Les cartes d'électorales seront rééditées et transmises aux électeurs avant le scrutin présidentiel.*

#### **PROCURATIONS à partir du 1er janvier 2022:**

- Le mandataire pourra désormais être inscrit dans une autre commune que celle du mandant.
- Un électeur ne pourra avoir qu'une seule procuration pour la même période.
- Les électeurs peuvent dématérialiser en partie leurs demandes de procurations. Depuis le 6 avril 2021, il est possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr) et l'électeur (le mandat) obtient un n° de dossier. Le mandat se déplace alors avec son n° de dossier à la Gendarmerie ou au Commissariat qui reste obligatoire pour valider la procuration.



**INFORMATION COMMUNALE**

**« Ma Santé pour votre commune »**

Votre commune se mobilise pour votre pouvoir d'achat

Votre mairie a souhaité vous faire bénéficier d'un tarif avantageux avec une remise exceptionnelle durable sur votre complémentaire santé. Demandez votre devis personnalisé.



**Nouveau : Loi Hamon - Résiliation infra-annuelle des contrats Santé**

Vous pouvez dès à présent contacter directement vos interlocutrices AXA afin de convenir d'un rendez-vous lors d'une permanence ou à domicile :

Mme Davailles Florence 06.80.87.67.44  
Mme Bigle Audrey 06.66.71.82.11

### Assurance Santé pour votre Commune

Bondigounais, votre mairie vous ouvre la possibilité de bénéficier d'un tarif privilégié en Complémentaire Santé et gagner en pouvoir d'achat à travers l'offre d'AXA « Assurance santé pour votre commune ».

Quels sont les avantages de ce tarif négocié ?

- Une réduction à vie de 25% pour les seniors à partir de 60 ans
- Une réduction à vie de 25% pour les travailleurs non-salariés, artisans, commerçants, agriculteur, professions libérales...
- Une réduction à vie de 15% pour les salariés

L'offre est simple et accessible à tous, sans questionnaire médical, ni limite d'âge et vous permet d'avoir une complémentaire santé couvrant les besoins de chacun. Le seul et unique critère est d'être domicilié ou de travailler sur la commune.

#### **Permanence et prise d'information**

**le 20 janvier 2022 de 09h30 à 12h00 Salle des fêtes de Bondigoux**

Contact pour votre prise de rendez-vous : soit le secrétariat de la mairie, au 05.61.09.38.16, qui vous mettra en relation, soit directement vos interlocutrices locales Florence Davailles au 06.80.87.67.44 et Audrey Bigle au 06.66.71.82.11 pour une étude personnalisée à domicile.

Comme chaque année, nos Aînés de 80 ans et plus, on reçu de la part de la Municipalité le colis de fin d'année. De quoi régaler les papilles avec des produits du terroir.

Et cette année encore, les enfants de l'ALAE de Bondigoux ont voulu offrir un cadeau à nos anciens en confectionnant de magnifiques centres de table.

Un grand merci à eux et aux animatrices pour cette belle réalisation.



**RAPPEL :** Tout le village de Bondigoux est éligible à la Fibre. La commercialisation a commencé et certains ont déjà été raccordés avec succès.

En cas de problèmes avec les opérateurs pour votre raccordement, vous pouvez le signaler au secrétariat de la Mairie qui transmettra à Haute-Garonne numérique.

## Petites Annonces

### OFFRE SERVICE

Dame propose ses services en aide à domicile, ménage sur Bondigoux et alentours  
**CHÈQUE EMPLOI SERVICE**

Disponible immédiatement  
06 08 57 85 64

### AVENDRE BONDIGOUX - PARCELLES AGRICOLES

- ✓ Dardenne AB 75 - 2 494 m<sup>2</sup> et AB 76 - 5 833 m<sup>2</sup>,
- ✓ Engourg AC 64 - 1 057 m<sup>2</sup>,
- ✓ Prat de Maury AH 100 - 750 m<sup>2</sup> et AH 101 - 692 m<sup>2</sup>,
- ✓ Embouderry AH 57 - 6 471 m<sup>2</sup>.

Autres parcelles sur Layrac/Tarn et Villemur/Tarn.

Contacteur M<sup>me</sup> LARROQUE : 05 59 05 75 78 ou 06 86 98 78 23,

E-mail : colette.larroque@orange.fr

M. BLANCAL : 02 96 61 91 69 ou 06 67 75 29 99,

E-mail : audaluma@gmail.com



### Bienvenue aux nouveaux habitants

La commune est heureuse de vous accueillir et vous invite à vous présenter à la mairie. Une façon de vous rencontrer, de vous informer et de mettre à jour notre fichier population...



**MAIRIE DE BONDIGOUX : 1, rue Principale 31340 Bondigoux - Tél: 05.61.09.38.16 Fax: 05.61.74.89.46**  
E.mail: [secretariat@bondigoux.fr](mailto:secretariat@bondigoux.fr) - Site : [www.bondigoux.fr](http://www.bondigoux.fr)  
Ouverture au public : lundi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h  
mardi et jeudi de 13h à 17h et mercredi de 8h30 à 12h  
En cas d'urgence : Le Maire : 06.62.33.34.64

Le Souhet

